



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

10 JUIN 2022



ARRÊTE n° 2022 – 046 du 09 juin 2022

Fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves des examens professionnels pour la spécialité administrative dans les cadres d'emplois « conception et encadrement » et « maîtrise » de la fonction publique communale.

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 31 ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du Haut-commissaire de la République n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 consolidé fixant le statut particulier de cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu** l'arrêté du Haut-commissaire de la République n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 consolidé fixant le statut particulier de cadre d'emplois « maîtrise » ;
- Vu** l'arrêté du Haut-commissaire de la République n° 1773 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 consolidé fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu** l'arrêté du Haut-commissaire de la République n° 1774 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévues aux articles 15, 16 et 17 de l'arrêté n°1117/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°13-2021 portant approbation du programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2021 à 2023 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°08-2022 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2022 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités administrative et technique de la fonction publique communale ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°09-2022 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2022 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « maîtrise » des spécialités administrative et technique de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2022-020 du 29 mars 2022 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2022-021 du 29 mars 2022 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « maîtrise » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2022 -033 du 19 avril 2022 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2022 pour l'accès aux grades de conseiller, conseiller qualifié et conseiller principal du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité administrative de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2022 -035 du 19 avril 2022 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2022 pour l'accès aux grades de technicien et technicien principal du cadre d'emplois « maîtrise » de la spécialité administrative de la fonction publique communale ;
- Vu** le règlement général des examens professionnels de la fonction publique communale adopté par le Conseil d'Administration du Centre de gestion et de formation le 30 mars 2021 ;
- Vu** le procès-verbal du 09 juin 2022, déclarant les listes des candidats admis à concourir aux épreuves.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur les listes jointes en annexes I et II sont admis à concourir aux épreuves, sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet.

Article 2 :

Les candidats sont convoqués individuellement par le Centre de gestion et de formation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 4 :

Le directeur du Centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le

09 JUIN 2022



Le président
M. René TEMEHARO





Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ANNEXE I

EXAMEN PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE » - SESSION 2022 -

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT » (Catégorie A)

Accès au grade de Conseiller principal par avancement (8 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
3739281	CHARBONNIER	Jérôme	
5131578	DEGAGE	Tamatea	Louis-Adolphe
1383381	HART	Vanina	Alice, Tuteehu, Heiata
5020841	HART	Rauana	Pascale, Tiarerau
8400392	LAMBERTY	Tevaihau	Gino, Verdun
2830606	TEHEI	Vaihere	
P9028516	TEMAROHIRANI	Anabella	
9612990	TEUIRA	Tehea	Meleana

Accès au grade de Conseiller qualifié par avancement (10 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P1105852	BHAUGEEROTHEE	Rika	
P4500825	GUILLAIN	Teva	Jean, Paul
2073559	HEIMATA	Moehau	Georges
3785959	HOUARIKI	Teretino	Tunoko, Temuri
P9808631	MOEROA	Mihirangi	
2578340	PAA	Yann	Apera
P7820125	PUHETINI	Vaitiare	Miriama
P5111933	SNOW	Hinanui	Lindsey
2923306	TAEREA	Tevainui	Alexandra, Moehau, Eglantine, Amandine
P1886033	TUMAHAI	Tehani	

Accès au grade de Conseiller qualifié par avancement et changement de spécialité (1 candidat)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
4122428	CHARTIEZ	Terena	



ANNEXE II

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

EXAMEN PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE » - SESSION 2022 -

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

CADRE D'EMPLOIS « MAITRISE » (Catégorie B)

Accès au grade de Technicien principal par avancement (8 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P9035206	LANDRAGIN	Olivier	Moana
3243679	MERVIN	Aïda	Terorohioarii
2893340	MU	Moerani	Ingrid
P8701503	TAMARII	Bibiane	
1305630	TEAHU	Ariinui	Kévin
1979247	TEIHOTAATA	Lucia	Nia
P1494524	TEREMATE	Tahiarri	
P9375606	WONG KAI	Ramona	Doris

Accès au grade de Technicien principal par avancement et changement de spécialité (2 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
8881127	CRIDLAND	Arnold	Tinihau, Rehia, Raihere
7350968	TEIKITOHHE	Gilles	Tuitoua, Tahia

Accès au grade de Technicien principal par changement de spécialité (1 candidat)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P5190998	HEO MOUN	Ismaël	

Accès au grade de Technicien par changement de spécialité (2 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P9073741	ANIHIA	Raimana	Stanley
7683194	TEIKITOHHE	Gilles	Tuitoua, Tahia